



Projet Liberté-Nation

Propositions du Réseau Liberté-Nation au Parti Québécois

1e proposition : Un Nouveau Parti québécois pour créer la République fédérale du Québec

Le Réseau Liberté-Nation propose au Parti Québécois d'adopter le Projet Liberté-Nation dont les objectifs sont:

1- Permettre à nos 17 régions d'obtenir le statut constitutionnel d'États autonomes, et unis dans le cadre d'une fédération typiquement québécoise et de langue française, la République fédérale du Québec

(avec un parlement, un gouvernement et des tribunaux);

2- Permettre à la nation québécoise, d'obtenir le statut de pays, séparé de la *Constitution canadienne* et d'Ottawa, sans être séparé des Canadiens.

Le Projet Liberté-Nation se réalisera à partir des régions en refondant le Québec (un précédent sur le plan international) avec les autochtones, les anglophones, les allophones et la majorité francophone.

2e proposition : Une alliance du Parti Québécois avec le Réseau Liberté-Nation

Subsidiairement, et sous réserve de la décision à être rendue par son Comité exécutif, le Réseau Liberté-Nation propose une alliance avec le Parti Québécois où il serait reconnu comme un genre de collectif à l'intérieur de ce parti.

Le RLN aurait, alors, tout le loisir de promouvoir la valorisation du Projet Liberté-Nation devant toutes les instances de ce parti et dans le respect de sa *Constitution* et de ses règlements.

Voies de réflexion

1. Les eaux de la politique traditionnelle

Le Projet Liberté-Nation ne fait pas dans les eaux de la politique traditionnelle. Il est révolutionnaire dans son contenu et unique dans sa présentation.

Le Projet Liberté-Nation, fondé sur l'humanisme, est mu par un idéal collectif qui rejoint tous les citoyens du pays québécois qu'ils soient indépendantistes, fédéralistes, régionalistes ou nationalistes.

2. Une fédération territoriale et non multinationale

Le Projet Liberté-Nation vise à permettre au Québec d'obtenir le statut de pays indépendant dans le cadre d'un État fédéral plutôt que dans celui d'un État unitaire, comme le propose le Parti Québécois depuis sa naissance.

Cette Fédération, qui s'inspirerait de l'esprit et de la philosophie du fondateur de la Fédération des Caisses populaires Desjardins, soit Alphonse Desjardins, en 1900, en serait une de type territorial et non multinational.

La Fédération québécoise serait composée d'un État national ou central et de plusieurs États régionaux ou territoriaux qui se partageraient des pouvoirs qui leur garantiraient des compétences constitutionnelles pour gérer leurs intérêts autonomes distincts et parfois communs.

3. Le choc des idées

Du choc des idées jaillit la lumière, disait Nicolas Boileau.

Nous comprenons que c'est en confrontant nos idées et nos concepts, à l'intérieur du Parti Québécois plutôt que partout à l'extérieur, que nous trouverons ensemble le chemin qui mènera notre nation à sa pleine liberté et au parachèvement du pays québécois.

Fait à Québec, le 18 juin 2021

Le Réseau Liberté-Nation

Par Me Guy Bertrand, président

LA PAROLE EST MAINTENANT AU PARTI QUÉBÉCOIS

Photo prise lors de la fondation du Parti Québécois en 1968. De gauche à droite : Gilles Grégoire, chef du Ralliement national (RN), Me Guy Bertrand, président du Club Fleur de Lys du Québec et René Lévesque, président du Mouvement Souveraineté-Association (MSA).



Présentation du Projet Liberté-Nation

I- Le Sommaire du Projet Liberté-Nation: un objectif, un objet et un moyen
<https://www.facebook.com/guy.bertrand.7771/videos/1725776680967651>

Révolutionnaire dans son contenu et unique dans sa présentation, le Projet Liberté -Nation vise à permettre aux 17 régions administratives du Québec (qui sont entièrement dépendantes et subordonnées au gouvernement québécois qui, lui, est subordonné au gouvernement d'Ottawa) d'obtenir le statut constitutionnel d'États autonomes, unis et fédérés au sein d'une république de langue française, soit la République fédérale du Québec (ci-après RFQ).

Le Projet Liberté-Nation permettra ainsi à ces 17 États de jouir de tous les pouvoirs qui leur sont nécessaires en matière politique, juridique, économique et financière, pour façonner leur avenir au sein du pays québécois, conformément à leurs spécificités.

Le PLN reconnaîtra aussi aux peuples autochtones du Québec tous les droits qui leur seront dévolus, y compris le droit à l'autonomie gouvernementale.

A- Politique fiction ou réalisme?

Le Projet Liberté -Nation se veut une prospective, un regard vers l'avant, une façon nouvelle d'envisager notre avenir, une sorte de projet futuriste, que certains pourraient qualifier de politique-fiction, mais qui est en même temps réaliste, pour imaginer ce que serait la province canadienne de Québec dans les années 2030.

B- Un statut d'États autonomes pour les régions et un statut de pays pour la nation québécoise

Le PLN permettra aux 17 régions administratives du Québec d'obtenir le statut constitutionnel d'États autonomes (avec un parlement, un gouvernement et des tribunaux) unis et fédérés au sein d'une république de langue française, soit la République fédérale du Québec, pour ainsi faire de la nation québécoise une nation libre, moderne et prospère.

C- Les régions : le fondement même du Québec

Cette approche régionale, portant sur l'avenir et la gouvernance du pays québécois, nous permet de revenir aux sources et au fondement premier des 17 régions qui constituent ce pays.

En se projetant dans le futur, on peut déjà imaginer la prospérité, la modernité et la liberté que connaîtrait la nation québécoise grâce à l'autonomie gouvernementale de ses régions et à celle de ses peuples autochtones.

D- Problématique: l'impuissance des régions

Malheureusement, dans le contexte politique actuel québécois et canadien, nos régions sont impuissantes. En effet, elles ne disposent pas de tous les leviers politiques, juridiques et économiques et financiers qui leur permettraient d'assurer leur plein développement.

Elles ne jouissent pas non plus de l'autonomie gouvernementale requise pour façonner leur avenir selon leurs spécificités.

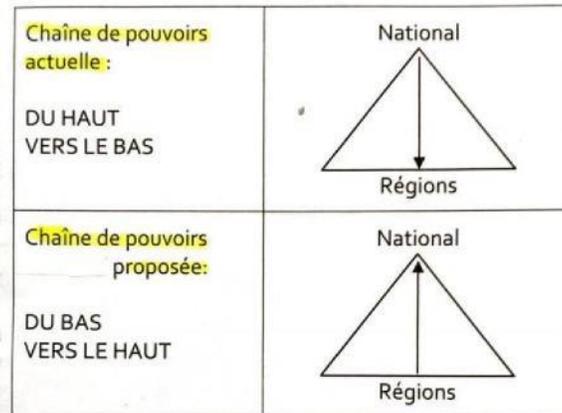
Il ne leur est pas permis de prendre en main leur destinée comme elles le souhaiteraient. Elles demeurent entièrement tributaires du gouvernement du Québec qui, à son tour, est en partie dépendant du gouvernement d'Ottawa.

En effet, pour chaque projet, nos régions doivent quémander leur part de financement auprès du gouvernement du Québec qui, lui, doit quémander la sienne auprès du gouvernement d'Ottawa.

E- La solution: inversement de la chaîne de pouvoirs

La subordination actuelle de nos 17 régions administratives au gouvernement du Québec signifie que la chaîne de pouvoirs s'exerce du haut vers le bas, soit du Québec vers les régions.

Ce que propose le Projet Liberté-Nation, c'est d'inverser cette chaîne de pouvoirs pour qu'elle s'exerce désormais du bas vers le haut, soit des régions vers le gouvernement du Québec. Ce dernier serait alors soumis à la volonté et aux attentes des régions.



- **Statut d'État autonome pour les régions au sein d'une fédération typiquement québécoise dans le cadre de la République fédérale du Québec**

L'inversion de la chaîne de pouvoirs sera possible grâce à la création d'une fédération typiquement québécoise d'États régionaux, autonomes et unis au sein d'une république francophone et autochtone, soit la République fédérale du Québec.

Ces États régionaux jouiront de tous les pouvoirs et de toutes les ressources nécessaires à leur développement politique, culturel, économique et social.

Ils ressembleront aux 10 provinces dans la Fédération canadienne, aux 50 États américains, aux neuf États fédérés d'Autriche, aux 16 Länder de l'Allemagne ou encore aux 26 cantons de la Suisse.

G- Partage des pouvoirs entre les 17 États régionaux et l'état central de la République fédérale du Québec

Il n'y a qu'un seul moyen pour mettre fin à la paralysie qui afflige actuellement nos régions : c'est de partager les pouvoirs constitutionnels entre l'la République fédérale du Québec et les futurs États régionaux, une fois que le Québec aura obtenu son statut de pays. On parle notamment ici du partage:

- des pouvoirs en matière législative, exécutive et judiciaire;
- des pouvoirs politiques et économiques décisionnels;

- des pouvoirs d'imposition et de taxation;
- des redevances, ou des revenus provenant de l'exploitation des matières premières ou des ressources naturelles.

H- Statut de pays pour la nation québécoise

Ce partage des pouvoirs passe par l'autonomie gouvernementale des régions, laquelle passe par la République fédérale du Québec qui, elle, ne pourra se réaliser que si le Québec acquiert le statut de pays.

- Le concept fédératif d'Alphonse Desjardins : une inspiration

L'histoire de la Fédération des caisses Desjardins du Québec nous permet de comprendre que les Québécois sont fédératifs. Le fondateur de cette Fédération, Alphonse Desjardins, a réalisé que l'implantation de caisses locales et régionales, c'était bien, mais que l'implantation de caisses régionales qui conserveraient leur autonomie tout en s'unissant au sein d'une fédération, c'était mieux.

C'est ainsi que des milliers de caisses autonomes et fédérées du Québec, qui ont su développer leur potentiel régional tout en mettant ensemble certaines affaires communes à toutes, via leur fédération, sont devenues une force de calibre mondial.

Wikipédia nous apprend que le Mouvement des caisses Desjardins, un système de caisses populaires fondé en [1900](#) par Alphonse Desjardins, est considéré par la revue spécialisée *The Banker* comme l'une des plus importantes institutions financières au monde. Le Mouvement des caisses Desjardins figure également parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada.

« Aujourd'hui, le Mouvement Desjardins joue un rôle majeur dans l'économie québécoise et rivalise avec les sept banques à charte fédérale canadienne. Desjardins continue de trôner parmi les 100 plus grandes institutions

financières au monde et se classe aussi au 18^e rang du Top 25 de l'Amérique du Nord. »

C'est ainsi que je me suis inspiré du concept fédératif d'Alphonse Desjardins pour imaginer, concevoir, élaborer et exposer le Projet Liberté-Nation.

Le PLN permettra à nos 17 régions d'obtenir le statut d'États autonomes qui accepteront de s'unir et de se fédérer au sein de la République fédérale du Québec comme l'ont fait les caisses locales et régionales Desjardins.

Il nous reste à espérer que le PLN connaîtra un aussi grand succès que la Fédération des caisses Desjardins. Et pourquoi pas?

J- Refondation du Québec à partir de ses régions, avec la majorité francophone, les peuples autochtones, la Nation métisse, les anglophones, et les allophones

Cependant, la République fédérale du Québec ne pourra naître que dans la mesure où on acceptera de refonder le Québec à partir de ses régions en invitant les peuples autochtones, la Nation métisse, les anglophones, les allophones, les Acadiens et la majorité francophone à participer à cet acte de naissance.

C'est alors que nous réussirons à faire de la nation québécoise une nation libre, moderne et prospère. Cette nouvelle nation sera assurément capable des plus grands exploits, sur le plan social, culturel, économique, environnemental et politique.

Il en sera ainsi parce que la nation québécoise s'appuiera sur la force et le dynamisme de ses régions devenues des États autonomes et unis dans une fédération typiquement québécoise au sein d'une république de langue française, soit la République fédérale du Québec, dans le cadre du Projet Liberté -Nation.

K- Appui de Claude Béland, ex président du Mouvement Desjardins, au Projet Liberté-Nation



Le 12 janvier 2019, le vice-président du Réseau Liberté-Nation Michel J. Grenier a écrit à Claude Béland pour savoir pourquoi il s'était inscrit à Projet Liberté-Nation. Voici la question et la réponse:

MJG " *Dites-moi, Claude, qu'est-ce qui vous a convaincu de faire partie du Projet Liberté-Nation ?*

CB " *J'ai souvent proposé qu'il soit dit aux Québécois et Québécoises ce que sera la Québec s'il devient indépendant.*

Dire qu'il faut être une nation nationale, sans dire comment cette nation sera organisée, qui la dirigera, quel sera le mode de scrutin pour élire les dirigeants, etc..., n'est pas suffisant.

Or, Me Guy Bertrand propose que toutes les régions du Québec soient parties prenantes de cette indépendance, c'est-à-dire que chacune des régions devienne membre d'une république.

Chacune d'elles aura son propre gouvernement, puisque toutes les régions du Québec ne sont pas identiques.

Chacune aura le pouvoir d'administrer. Chacune sera membre d'une république, et chacune aura son gouvernement pour faire en sorte que,

différentes les unes des autres, chacune ait la responsabilité de développer librement son coin de pays.

Cela me fait penser aux caisses populaires, aux temps où on comptait plus de 1000 caisses réparties dans chacune des régions du Québec.

Desjardins était le gouvernement central dont les élus étaient les représentants des régions.

Les caisses de chacune des régions étaient libres de créer une grande organisation qui développait efficacement chacune de leurs régions.

C'est le système Liberté-Nation.

J'ai pensé que je pouvais témoigner des pour et contre d'un tel système puisqu'il n'existe pas de systèmes parfaits (ce sont les citoyens qui doivent l'être.)

Voilà ! J'ai dit pourquoi je trouvais ce projet intéressant.

MJG : *Merci énormément, Claude !*

MJG: *Seriez-vous d'accord que je publie ma question et votre réponse, au bénéfice des lecteurs ?*

CB : *Je plaide pour la liberté. Vous avez certes la liberté de publier vos questions... et les réponses que vous obtenez !*

MJG : *Merci, Claude !*

II- La Conception du Projet Liberté-Nation: un objectif, un objet et un moyen

Le Projet Liberté -Nation a été conçu en tenant compte de trois critères qui doivent guider tout concepteur, à savoir un objectif, un objet ou un produit, et un moyen.

A– Les objectifs du Projet Liberté-Nation : pour les régions et la nation québécoise

Premier objectif : Permettre aux 17 régions administratives du Québec qui, dans le cadre constitutionnel canadien, sont entièrement dépendantes du gouvernement québécois qui, lui, est dépendant d'Ottawa, d'obtenir le statut d'États autonomes, unis et fédérés au sein d'une république de langue française, soit la République fédérale du Québec.

Deuxième objectif : Permettre au Québec d'obtenir le statut de pays pour ainsi faire de la nation québécoise une nation libre, moderne, prospère et séparée d'Ottawa et de la Constitution canadienne sans pour autant être séparée des Canadiens.

Ainsi, les Québécois demeureraient unis au Canada avec un traité d'alliance et non dans le Canada, comme c'est le cas présentement au sein de la Fédération canadienne (Nations within a Nation).

Il faut bien comprendre que ces deux objectifs sont interreliés et associés. L'un ne va pas sans l'autre. Ce qui signifie qu'il n'y aura pas de statut d'État autonome pour nos 17 régions, avec des pouvoirs en matière législative, exécutive et judiciaire, sans un statut de pays pour notre nation.

À l'inverse le Québec n'obtiendra jamais le statut de pays sans que ses régions n'obtiennent le statut d'État autonome et uni dans une fédération québécoise, dans le cadre proposé par PLN soit celui de la République fédérale du Québec. Rappelons que les 17 régions administratives du Québec sont complètement impuissantes dans le cadre constitutionnel canadien.

Rappelons aussi que la nation québécoise, au sein de la Constitution canadienne, n'est pas libre. Sa liberté est enchaînée par la *Loi Constitutionnelle de 1982* qui lui a été imposée et qu'elle n'a jamais signée.

La nation québécoise ne remplit pas les caractéristiques d'une nation moderne qui doit jouir de tous ses pouvoirs politiques, juridiques, économiques et financiers, ce qui comprend la monnaie, le crédit, la fiscalité, les importations et exportations, l'immigration et les relations internationales notamment.

Personne ne doutera que la nation québécoise serait beaucoup plus prospère si elle récupérait tous les pouvoirs et compétences actuellement exercés par Ottawa, pour les partager, ensuite, avec ses régions devenues autonomes.

B – L'objet qui permettra de réaliser le Projet Liberté-Nation: c'est la République fédérale du Québec (le Pays québécois)

Pour atteindre l'objectif du Projet Liberté-Nation, il faudra créer un objet (un produit) qu'on offrira à l'électorat. Cet objet c'est la République fédérale du Québec qui comprendra un État national et 17 États régionaux autonomes.

Ces 17 États autonomes du Québec jouiront de toutes les compétences habituellement réservées aux États fédérés à l'exception de celles qui relèveront de l'État national.

L'État national de la RFQ, pour sa part, jouira des compétences exclusives ou partagées inhérentes aux parlements centraux des pays fédérés.

C'est dans la Constitution de la République fédérale qu'on trouvera le partage des pouvoirs en matière législative, exécutive et judiciaire entre l'État national et les États unis du Québec.

C – Le moyen pour réussir le Projet Liberté-Nation

C'est l'Assemblée nationale seule qui a la compétence et le pouvoir de créer la République fédérale du Québec et de faire entériner sa Constitution par une assemblée constituante de la nation québécoise dans son entièreté.

C'est un ensemble de textes constitutionnels et législatifs qui permettront de parachever le Pays québécois, qui existe déjà dans les faits (*de facto*), même s'il est inexistant en droit (*de jure*), et de lui donner la compétence constitutionnelle pour mettre fin à la province canadienne du Québec en la remplaçant par la République fédérale du Québec.

Nous pouvons réaliser le PLN, contrairement à la Catalogne en Espagne, puisque nous avons le droit et la légitimité en notre faveur, comme l'a décidé la Cour suprême du Canada dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec* [1998] 2 R.C.S.

III- Un Plan d'affaires pour justifier la création de la République fédérale du Québec (soit l'objet du Projet Liberté-Nation)

C'est par un plan d'affaires sommaire, que pourront compléter les experts, que nous pouvons justifier la nécessité de créer la République fédérale du Québec, dans l'intérêt des régions et du peuple québécois tout entier, avec le **Nouveau Parti Québécois** ou, par défaut, le Parti Liberté-Nation.

Le plan d'affaires comprend sommairement :

- une étude des besoins;
- une étude de marché;
- une étude de faisabilité juridique, économique, financière et politique;
- une étude d'impacts;
- une étude d'opportunité;

- un plan de marketing;
- un plan de communication;
- une maquette de la République fédérale du Québec;
- le profil de chacun des 17 États de la RFQ.

Cette stratégie est bien résumée dans un documentaire intitulé: En 2030...La République fédérale du Québec qu'on trouve sur le site www.republiquefederaleduquebec.com.

Tous les détails de cette stratégie se trouvent sur le site du Réseau Liberté-Nation notamment dans son texte fondateur: <https://reseaulibertenation.com>.

A – Étude de besoins

La République fédérale du Québec sera en mesure de répondre à tous les besoins du Pays québécois, ce que ne pourra jamais faire la province canadienne du Québec, notamment dans les domaines portant sur :

- l'autonomie gouvernementale des futurs États régionaux;
- les droits fondamentaux;
- les droits linguistiques;
- la culture;
- les questions environnementales;
- le contrôle du territoire québécois;
- le contrôle de l'immigration et du modèle d'intégration des immigrants;

- le contrôle de tous les pouvoirs politiques, juridiques, économiques et financiers;
- les relations internationales;
- les exportations et les importations;
- la monnaie, le crédit et la fiscalité;
- les traités et les alliances avec les nations étrangères;
- le sport international;
- les droits visant les peuples autochtones et la Nation métisse;
- les institutions, dont l'abolition de la monarchie par exemple;
- etc.

Ces besoins sont inhérents et intrinsèques à toute nation libre, moderne et prospère ou qui aspire à ces nobles buts.

B – Étude de marchés

Est-ce qu'il y a au Québec un électorat (une clientèle) susceptible de préférer majoritairement le produit québécois (la République fédérale du Québec) au produit canadien (la province canadienne du Québec)?

Nous sommes convaincus qu'une forte majorité d'électeurs québécois (la clientèle susceptible d'acheter l'objet ou le produit de PLN) accepterait de ratifier la RFQ dans le cadre du Projet Liberté-Nation. Nous pensons :

- aux régionalistes : ceux qui se décrivent d'abord comme tels. Nous sommes des Gaspésiens, des Rimouskois, des Saguenéens, des Nordiques, des Sherbrookoïis, des Montréalais, etc.;

- aux nationalistes québécois par opposition aux nationalistes canadiens;
- aux autonomistes favorables au Québec d'abord même à l'intérieur de la fédération canadienne, faute de mieux. C'est majoritairement la clientèle de la CAQ;
- aux fédéralistes québécois (ceux qui préfèrent un État fédéral à un État unitaire, ceux qui ne veulent pas mettre tous leurs œufs dans un seul panier gouvernemental);
- aux indépendantistes qui reconnaîtront que les Québécois sont fédératifs.

La fin des vieux débats constitutionnels au Québec

Avec la République fédérale du Québec, le peuple en régions se dotera d'une fédération typiquement québécoise. Ainsi, les vieux débats entre fédéralistes et indépendantistes seront chose du passé.

Sans une fédération québécoise des régions, il n'y aura jamais d'indépendance et, sans indépendance, c'est la survie du Québec français qui sera menacée.

C – Étude de faisabilité

Même si la RFQ répond à des besoins pour notre nation, besoins auxquels ne répondra jamais la province canadienne du Québec, et même s'il y a un marché majoritaire pour ce produit (un électorat majoritaire), nous devons démontrer que cette structure constitutionnelle est faisable.

Notre démonstration, par différentes études sommaires de faisabilité, est concluante. Il ne fait aucun doute que l'Assemblée nationale a toutes les compétences et tous les droits pour créer la République fédérale du Québec. On parle de :

- faisabilité politique / par un parti majoritaire à l'Assemblée nationale;

- faisabilité juridique non discutable / question tranchée par la Cour suprême;
- faisabilité économique / PIB de plus de 300 milliards / 30e nation sur 193 nations à l'ONU;
- faisabilité financière / budget de 150 milliards / capitaux par centaines de milliards.

La création de la République fédérale du Québec est un projet tout à fait légitime puisque le Québec n'a jamais signé la *Loi constitutionnelle de 1982* qui lui a été imposée par le Canada et la Cour suprême contre la volonté unanime de son Assemblée nationale.

Ce projet est aussi légal puisqu'il est conforme au droit international (droit à l'autodétermination des peuples), à la Constitution canadienne et à ses principes fondamentaux sous-jacents, comme l'a tranché la Cour suprême dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec* [1998] 2 R.C.S. 217.

D– Étude d'impacts

Même s'il y a des besoins réels justifiant la création du produit québécois (l'objet) soit la RFQ, même s'il y a également un marché favorable pour un tel produit et que cet ouvrage est faisable, nous nous devons d'analyser les impacts favorables et défavorables avant de décider de proposer la création de la République fédérale du Québec.

Un plan d'affaires ne serait pas complet s'il ne comprenait pas une étude des impacts prévisibles que peut avoir le produit que l'on veut lancer sur le marché. C'est la responsabilité du promoteur de faire cette démonstration auprès des investisseurs et des banquiers s'il veut obtenir les fonds requis pour réaliser son projet.

Il en va de même pour le *Nouveau Parti québécois* ou le Parti circonstanciel à naître qui adoptera le Projet Liberté-Nation. Il deviendra le promoteur de ce projet et devra, par une étude d'impacts, prouver à l'électorat québécois que le produit ou l'objet (la RFQ) qu'il veut créer et lancer sur le marché interne

et externe a des avantages pour le peuple québécois nettement supérieurs à ceux que lui procure la province canadienne du Québec.

Une étude d'impacts c'est, en quelque sorte, un comparatif entre les avantages que procurerait un produit par rapport à ses inconvénients. C'est le passif contre l'actif, le positif contre le négatif. En toutes circonstances, c'est le positif qui doit l'emporter, sinon personne n'investira dans ce produit.

L'étude sommaire d'impacts que nous avons esquissée et qu'il faudra compléter nous permet d'affirmer, hors de tout doute, que les avantages que procurera la RFQ aux Québécois l'emportent sur certains inconvénients transitoires qui sont inhérents à toute forme de changement.

Par exemple, notre part de la dette fédérale : c'est un impact négatif, mais, en contrepartie, la cession par le fédéral de ses actifs sur le territoire québécois constitue un impact positif.

Faut-il pour autant avoir peur du changement? Non. Parce qu'une société, comme tout individu, ne peut progresser sans accepter le changement et les risques qu'il comporte.

Par exemple, si vous achetez une maison, il y aura un impact négatif sur votre budget, des sacrifices à faire, puisque vous devrez prévoir le remboursement du capital et des intérêts. Mais à long terme, votre dette s'éteindra et vous aurez en main un patrimoine dont vous pourrez disposer à votre guise. C'est là un impact positif!

La création de la RFQ est plus avantageuse pour tous les Québécois que ne l'est et ne le sera jamais la province canadienne du Québec, nonobstant les impacts négatifs qu'elle peut engendrer à court terme. Ses avantages sont nettement supérieurs à ses inconvénients.

Qui plus est, elle est même nécessaire et urgente si on veut que les 17 régions du Québec obtiennent le statut d'États autonomes et unis au sein de la RFQ et puissent sortir enfin de leur dépendance au gouvernement du Québec et à celui d'Ottawa.

La République fédérale du Québec est essentielle, aussi, si on veut garantir aux peuples autochtones du Québec leur autonomie gouvernementale et reconnaître l'existence de la Nation métisse du Québec.

E- Étude d'opportunité

Est-ce le bon moment, ou est-il opportun de créer la République fédérale du Québec, demanderont certains?

Notre étude sommaire d'opportunité démontre que la RFQ représente une occasion d'affaires en or pour les Québécois, occasion qu'on ne peut et qu'on ne doit pas laisser passer.

En effet, nous avons vu :

- que la RFQ répond à des besoins essentiels pour le peuple québécois, besoins auxquels ne répond pas le produit canadien, soit la province de Québec (Étude des besoins);
- qu'il y a un marché majoritaire pour la RFQ (Étude de marché);
- que la RFQ est faisable tant sur le plan juridique que sur les plans économique, financier et politique (Étude de faisabilité);
- que les impacts négatifs de la République fédérale du Québec sont minimes par rapport à ses impacts positifs exceptionnels (Étude d'impacts).

L'avoir, le pouvoir et le vouloir ensemble pour créer la République fédérale du Québec

Québec a tout ce qu'il faut pour réaliser le Projet Liberté-Nation (**l'avoir**). Il a le droit de le faire (**le pouvoir**). Il ne lui reste qu'à l'exercer (**le vouloir ensemble**).

Mais pour réussir, il nous faut d'abord mettre de côté nos doutes et nos peurs et enfin croire qu'un tel projet est réalisable.

Certains diront qu'il est trop tôt et qu'il faut attendre que l'économie soit solide pour parachever le Pays québécois, alors que d'autres plaideront qu'il est trop tard. D'autres encore diront qu'il ne faut pas changer une formule gagnante (le système canadien).

En résumé, on vous dira « *si l'économie du Québec se porte bien, on n'a pas besoin du Projet Liberté-Nation et si elle se porte mal on ne peut pas prendre la chance de le réaliser* ». Bref on fait de l'avenir de notre nation, une simple question d'argent.

Voyez-vous où ce paradoxe nous mène? Directement sur le chemin du statu quo constitutionnel. Bref, il faudrait accepter de nous résigner et de baisser les bras, puisque ce ne sera jamais le bon moment pour notre nation de se diriger sur le chemin qui la mènerait à sa pleine liberté.

La création de la République fédérale du Québec, ce n'est pas une affaire d'argent

Mais, le temps de la peur est révolu pour nous. On ne pourra plus nous surprendre. En effet, nous sommes conscients que lorsque le temps viendra de commencer à créer la République fédérale du Québec, les opposants au projet ne manqueront pas de nous amener sur le terrain de la finance et de l'économie en espérant semer le doute et la dissension chez les Québécois.

Nous leur dirons que l'indépendance du Québec c'est la stature du peuple québécois est devenu adulte et mature et qui est maintenant capable d'assumer ses responsabilités ici comme ailleurs dans le monde.

L'indépendance, même si assurément elle assurera la prospérité et la modernité au Québec, n'a jamais été, dans l'histoire de l'humanité, une question d'abord économique ou financière.

Nous n'allons pas entrer dans ce jeu puisque c'est un argument qui, pour nous, est voué à l'échec dès le départ. En effet, tout le monde sait, ou devrait savoir, par exemple, qu'on ne contrôle pas :

- les taux d'intérêt;
- le prix du pétrole;
- la fluctuation du dollar;
- la fluctuation des marchés financiers;
- l'inflation;
- etc.

Nous savons tous qu'un simple effondrement des marchés boursiers peut faire basculer toutes les prévisions budgétaires de quelque gouvernement que ce soit.

Par ailleurs, le Québec, comme pays indépendant, pourrait choisir d'avoir sa propre monnaie et ainsi contrôler (dans une large mesure) ses taux d'intérêt et son inflation, car il aurait sa banque centrale.

La République fédérale du Québec verra le jour grâce à des femmes et des hommes compétents qui, dans toutes les régions du Québec, n'hésiteront pas à saisir cette opportunité unique de créer les États autonomes, unis et fédérés du Québec, pour pouvoir enfin contrôler leurs affaires.

Nous sommes convaincus que nos maires, conseillers municipaux et autres décideurs régionaux sauront faire preuve de courage et d'audace, lorsque le temps sera venu, sans jamais se laisser freiner par la peur du risque tout en demeurant prudents et rigoureux dans leurs décisions.

IV– Une Maquette pour illustrer la République fédérale du Québec et faire voir sa grandeur et sa splendeur : La Maquette de la République fédérale du Québec:

<https://st2.ning.com/topology/rest/1.0/file/get/2931572796?profile=original>

Il est toujours impératif de préparer une maquette ou un prototype du produit ou de l'objet (ici la République fédérale du Québec) que l'on veut mettre en marché (l'offrir à la population), afin de permettre aux consommateurs (citoyens) de la voir, de l'apprécier et de la comparer avec d'autres fédérations, avant de s'en porter acquéreur (voter en sa faveur), ce qui n'a pas été fait lors des référendums de 1980 et 1995.

La Maquette du Projet Liberté-Nation fait voir:

A- Les grandes lignes de la République fédérale du Québec:

- son territoire;
- sa démographie;
- ses États régionaux;
- ses cours d'eau;
- son histoire;
- sa langue commune;
- sa culture;
- son peuple de langue française;
- ses peuples autochtones et sa Nation métisse;
- sa minorité de langue anglaise;

- ses minorités culturelles;
- son modèle d'intégration des immigrants;
- ses infrastructures;
- ses institutions;
- ses ressources naturelles;
- son agriculture et ses pêcheries;
- ses sources d'énergie;
- ses compétences partagées entre la RFQ et ses États autonomes;
- ses prévisions budgétaires;
- son traité d'alliance avec le Canada;
- sa Constitution;
- etc.

B- La réponse à de multiples questions

La maquette de la RFQ doit fournir des réponses aux questions que se pose la population dans tous les domaines d'activité de la nation québécoise. Par exemple, qu'arrivera-t-il :

- de la santé;
- de l'éducation;
- de la justice;

- de la monnaie;
- des frontières;
- de la défense nationale;
- des relations avec le Canada;
- des prestations de retraite pour personnes âgées;
- des allocations familiales;
- etc.

C'est de cette façon que j'ai procédé, en 1970, lorsque j'ai écrit le livre *Québec Souverain Avons-nous les moyens? 106 questions et réponses*. C'est aussi de cette façon que l'Écosse a procédé en vue du référendum du 18 septembre 2014, avec un document de plus de 600 pages.

C- La République fédérale du Québec dans toutes ses dimensions:

- une République composée de 17 États autonomes, unis et fédérés;
- une République francophone;
- une République autochtone, la seule au monde;
- une République ayant une valeur patrimoniale immatérielle;
- une République neutre sur le plan militaire;
- une République unie au Canada par un traité d'alliance renouvelable;
- une République membre de l'ONU;
- etc.

D- Un traité d'alliance avec le Canada

Une fois réalisé le Projet Liberté-Nation, le Québec et le Canada, deux États indépendants, seraient libres de partager certaines affaires communes sur la base d'un traité d'alliance renouvelable à intervalles fixes (tous les cinq ans, par exemple) dans des domaines rigoureusement délimités et à l'avantage des deux parties.

Le Québec et le Canada auraient avantage à préserver et à mettre en valeur leurs liens identitaires et symboliques de même que l'espace économique qu'ils ont en commun.

Les affaires partagées ainsi par l'État québécois et l'État canadien, après négociations, pourraient être, par exemple :

- le droit des peuples autochtones et des Premières Nations à leur autonomie;
- l'union économique (la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux);
- l'union monétaire à moins que le Québec décide de créer sa propre monnaie;
- la défense des territoires canadiens et québécois;
- les questions linguistiques touchant la minorité anglophone du Québec et la minorité francophone du Canada;
- la double citoyenneté canadienne et québécoise avec restriction sur le droit de vote, notamment;
- les conventions et traités internationaux auxquels le Canada est partie;
- les chemins de fer, les transports aériens et la navigation intérieure;

- l'énergie nucléaire;
- les règles régissant le marché du travail et le droit d'établissement;
- les zones maritimes et les territoires adjacents aux côtes québécoises et canadiennes, selon les modalités et dans les conditions prévues par les règles de droit international;
- le blé et les produits agricoles;
- les communications sur le plan de la technologie seulement;
- le fonctionnement des organes communs et le partage des coûts;
- le partage des biens et des dettes;
- toute autre entente que pourraient désirer le Québec et le Canada et qui leur serait profitable et avantageuse.

D- Les organes communs et non politiques avec l'État canadien

Quant aux organes communs, il faut déjà prévoir :

- une agence qui veillerait au respect des accords intervenus entre le Québec et le Canada et dont les pouvoirs seraient définis par un traité qui reconnaîtrait une représentation adéquate aux peuples autochtones;
- un tribunal d'arbitrage dont la composition, la structure, l'organisation, le fonctionnement et les pouvoirs seraient définis par traité également.

E- Une présentation consensuelle, non partisane, non idéologique et rassembleuse

Comme mentionné précédemment, la maquette permettra à la population du Québec de se rendre compte que le pays québécois (RFQ) comblera mieux ses besoins que le pays canadien (province canadienne du Québec).

Mais pour recevoir l'adhésion de la majorité des citoyens et pour obtenir un large consensus dans la population, il faudra que la maquette:

- soit objective;
- soit neutre;
- ne soit pas conçue selon une idéologie politique;
- ne soit pas perçue comme de gauche ou de droite;
- ne soit pas la copie d'un programme péquiste, libéral, caquiste, solidaire ou autre, et qu'elle transcende les partis existants;
- permettre facilement de comparer le produit québécois (la RFQ) au produit canadien (la province de Québec) et aux autres produits du monde (les autres pays).

Bref, les citoyens voudront voir le produit québécois (la RFQ) avant de l'acquérir lors d'une consultation populaire, et c'est ce que la maquette permettra de faire. On ne veut plus se contenter de croire, on veut voir.

V– Un Plan d'actions montrant toutes les étapes qui mèneront à la création de la République fédérale du Québec par le Nouveau Parti Québécois ou le Parti Liberté-Nation à naître

Étape 1 : La Refondation du Parti québécois/ Ce parti historique, c'est non seulement le plus beau legs que nous a laissé René Lévesque mais il est devenu avec le temps une institution politique et démocratique qui peut et doit se mettre aux services de tous les Québécois qui aspirent à la liberté pour leur nation.

C'est pourquoi, dans l'intérêt supérieur de la nation québécoise, ce parti doit accepter de se métamorphoser et devenir le Nouveau Parti québécois qui adoptera le Projet Liberté-Nation qui mènera à la refondation du Québec à partir de ses 17 régions, à la création de la République fédérale du Québec et au parachèvement du pays québécois.

Avenant le rejet du Projet Liberté-Nation par le Parti québécois, il faudra songer à la création d'un parti politique circonstanciel issu des régions.

Les décideurs et la population en région de même que les futurs créateurs de la République fédérale du Québec devront s'activer à la mise sur pied de ce parti politique circonstanciel dès qu'il sera devenu évident que le Parti québécois n'adoptera pas le Projet Liberté-Nation.

Étape 2 : Adoption, par le Nouveau Parti Québécois ou par le Parti circonstanciel, du Projet Liberté-Nation (révolutionnaire dans son contenu et unique dans sa présentation) et de ses principaux objectifs, caractéristiques et orientations qui sont notamment :

- l'obtention pour nos 17 régions administratives du statut d'État autonome, uni et fédéré au sein d'une république de langue française, soit la République fédérale du Québec;
- l'obtention pour le Québec du statut de pays indépendant de la Constitution canadienne et d'Ottawa;
- la refondation du pays québécois à partir des régions avec les francophones, les autochtones, la Nation métisse du Québec, les anglophones et les allophones;

- la naissance en Amérique du Nord d'une nation française libre, moderne, prospère, fondée sur la solidarité humaine et en rupture complète avec la Constitution canadienne et Ottawa tout en conservant des liens avec les Canadiens, sous forme d'un traité d'alliance d'une durée déterminée et renouvelable, dans des domaines rigoureusement délimités et à l'avantage du Québec et du Canada;
- la mise en veilleuse de toute idéologie politique de gauche ou de droite, le temps que durera la création de la République fédérale du Québec;
- le déclenchement d'un large consensus au sein de la population québécoise, par l'accueil dans les rangs du Nouveau Parti Québécois ou du Parti circonstanciel, de tous les régionalistes, indépendantistes, nationalistes et fédéralistes québécois qui ont comme objectif primordial la réalisation du Projet Liberté-Nation qui mène au parachèvement du pays québécois;
- la fondation, au sein de ce parti, d'un institut sociopolitique de réflexion, d'éducation populaire et de formation sur les phénomènes et enjeux sociaux, politiques et économiques auxquels notre nation est déjà confrontée et auxquels elle devra trouver des solutions envisageables et réalisables une fois parachevé le pays québécois.

C'est ainsi que la nation québécoise sera enfin libre de contrôler tous ses pouvoirs en matière politique, juridique et économique et financière comme le font tous les pays normaux : www.republiquefederaleduquebec.com;

Étape 3 : Élection mandataire en 2022 portant uniquement sur la création de la République fédérale du Québec

Le *Nouveau Parti Québécois*, devra expliquer minutieusement à la population québécoise les tenants et aboutissants de ce gigantesque projet lors de la prochaine élection, en 2022, et s'obliger à en faire une élection mandataire.

Cette élection visera seulement et uniquement à obtenir de l'électorat le mandat de réaliser le Projet Liberté-Nation. Ce mandat ne portera sur aucune autre réforme politique de quelque nature que ce soit.

Le *Nouveau Parti Québécois* ou Le Parti circonstanciel devra, en tout temps et en toutes circonstances, faire preuve de transparence et d'honnêteté, et ce, tout au long de cette élection mandataire.

Ce parti devra ainsi s'engager s'il est élu majoritairement :

- à refonder le Québec à partir des régions;
- à inviter à la table de refondation : la majorité francophone, les autochtones, la Nation métisse, les anglophones et les allophones;
- à créer la RFQ avec ses 17 États régionaux;
- à créer une assemblée constituante pour établir la Constitution de la République fédérale du Québec ;
- à gérer les affaires courantes de l'État en bon père ou mère de famille;
- à consulter la population lors des commissions parlementaires chargées d'étudier les mesures législatives devant conduire à la création de la République fédérale du Québec;
- à faire ratifier les décisions de l'Assemblée nationale par les électeurs, lors d'une consultation populaire;
- à former un gouvernement d'Unité nationale dès avant la consultation populaire;
- à obtenir l'opinion de 3 experts internationaux portant notamment sur les aspects financiers de la future République fédérale du Québec. Ces experts proviendront des États-Unis, de la France et de l'Angleterre.

Étape 4 : Formation d'un gouvernement majoritaire

Pour réaliser le Projet Liberté-Nation et créer la République fédérale du Québec on conviendra qu'il faut un gouvernement majoritaire qui aura obtenu un mandat clair de la population en faveur de ce projet.

Le gouvernement du *Nouveau Parti Québécois* ou du Parti circonstanciel qui s'engagera à réaliser le Projet Liberté-Nation devra respecter à la lettre ses engagements.

Étape 5 : Refondation du Québec

Les partis d'opposition, les régions, les francophones dont les Acadiens, les autochtones, la Nation métisse, de même que les anglophones et les allophones, notamment, seront invités par le gouvernement du *Nouveau Parti Québécois* ou du Parti circonstanciel à une table de concertation pour être informés du Projet Liberté-Nation et des intentions du gouvernement de refonder le Québec avec eux, en créant des États régionaux autonomes, unis et fédérés à l'intérieur de la République fédérale du Québec.

Étape 6 : Création même de la République fédérale du Québec, l'objet ou le produit du Projet Liberté-Nation

À cette étape, le gouvernement préparera, sous la forme de livres blancs, d'avant-projets de loi ou autrement, la documentation et les études pertinentes faisant apparaître la nécessité, la faisabilité, la rentabilité et le contenu de la République fédérale du Québec, portant notamment sur :

- le Plan d'affaires du Projet Liberté-Nation avec toutes les études usuelles;
- la refondation du Québec;
- le projet de Constitution de la République fédérale du Québec;

- les États unis québécois et leurs pouvoirs dans la République fédérale du Québec;
- les champs de compétence de la RFQ;
- les champs de compétence des 17 États régionaux;
- les droits des peuples autochtones, dont celui à l'autonomie gouvernementale;
- la reconnaissance de la Nation métisse du Québec;
- la laïcité et l'interculturalisme comme modèle d'intégration des immigrants;
- les lois nationales qui s'appliqueront à l'ensemble des États, tels notamment le Code civil, le Code criminel, la Charte des droits et libertés, la Charte de la langue française;
- les droits acquis de la communauté anglophone;
- la maquette ou le prototype de la RFQ;
- le partage des biens et de la dette entre le Québec et le Canada;
- le traité d'alliance avec le Canada;
- l'Agence veillant au respect des accords intervenus entre le Québec et le Canada;
- la création d'un tribunal d'arbitrage;
- le calendrier de transfert des compétences du parlement canadien vers le Québec;
- les autres sujets de négociation entre le Québec et le Canada;

- les questions consultatives et la question décisive à être soumises à l'électorat lors de la consultation populaire;
- le plan d'action gouvernemental;
- les prévisions budgétaires;
- etc.

Étape 7 : Études de la documentation en différentes Commissions parlementaires élargies et itinérantes

Les citoyens, les experts, les représentants des régions, la majorité francophone et les Acadiens, les peuples autochtones, la Nation métisse, les anglophones, les allophones et les organismes de toutes sortes seront appelés à se faire entendre dans différentes commissions parlementaires élargies et itinérantes pour donner leurs opinions et formuler leurs recommandations notamment:

- sur les différentes études et expertises du gouvernement;
- sur les textes de loi proposés par le gouvernement;
- sur le projet de Constitution de la République fédérale du Québec.

Étape 8 : Adoption de la Constitution du Québec et des documents législatifs par l'Assemblée nationale

Une fois terminées les auditions dans différentes Commissions parlementaires, l'Assemblée nationale sera appelée à adopter toutes les lois requises pour la création de la République fédérale du Québec et pour sa ratification par l'électorat, dont celles énumérées à la 6^e étape.

Sera aussi nécessaire, l'obtention d'avis ou de recommandations de trois experts de renommée internationale, dont l'un provenant de l'Angleterre, l'autre des États-Unis d'Amérique et le dernier de la France, portant sur la documentation et les études du gouvernement, concernant particulièrement les aspects financiers et les prévisions budgétaires de la République fédérale du Québec et des États fédérés québécois.

Dès avant la consultation populaire, le premier ministre, au nom du gouvernement du *Nouveau Parti québécois* ou du Parti circonstanciel, devra s'engager à former un gouvernement d'Unité nationale, et ce, afin que la population sache que le produit ou l'objet, soit la République fédérale du Québec, ne sera d'aucune couleur politique partisane.

VI– Un Plan de marketing et de communication pour promouvoir la République fédérale du Québec tant à l'interne qu'à l'externe

Pour promouvoir le produit appelé la République fédérale du Québec, il faudra un plan de marketing et un plan de communication comme celui que m'a proposé Serge-André Guay, réputé spécialiste en la matière.

Pour la mise en œuvre de ces plans, il faudra faire appel à des porte-parole crédibles, honnêtes, de bonne réputation et qui ne soient pas des députés.

A – Plan de marketing

Il sera impératif que le plan de marketing tout comme le plan de communication soient préparés longtemps avant la consultation populaire.

1– En marketing, on ne fait pas la promotion d'un objectif, mais celle d'un produit

Par exemple, lors des derniers référendums québécois, alors que le camp du « Oui » faisait la promotion de son objectif en scandant : « On veut un pays », le camp du « Non », pour sa part, faisait la promotion de son produit en lui répondant « *On a déjà un pays le Canada* ».

Le camp du « Oui » aurait dû avoir une maquette du produit (le Pays québécois).

On aurait pu alors comparer le produit québécois (le Pays québécois une fois parachevé) avec le produit canadien (le Canada), en gardant à l'esprit que la promotion d'un objectif ne pourra jamais l'emporter sur la promotion d'un produit.

2— En marketing, on ne fait pas non plus la promotion de l'usine (le moyen pour créer le produit), mais plutôt celle du produit

Lors des référendums de 1980 et de 1995, le camp du « Oui » faisait la promotion du moyen pour obtenir un pays, soit un référendum (l'usine), alors que le camp du « Non » lui opposait un produit déjà existant, soit le Canada.

Promouvoir l'usine (le référendum) pour obtenir le pays n'intéresse que peu de gens. C'est le produit qui va sortir de l'usine qui compte.

Encore une fois, une maquette objective du Pays québécois aurait permis d'éviter ces erreurs de marketing.

3— En marketing, au-delà de la guerre d'opinion, il y a la guerre de perception

Cette guerre de perception, le camp du « Oui » l'a perdue aux mains des fédéralistes :

- perception selon laquelle il vaut mieux que les Québécois soient minoritaires dans le pays canadien que majoritaires dans le pays québécois;

- perception selon laquelle le Canada est un beau et grand pays (et le Québec ne serait qu'un petit pays);
- perception selon laquelle avec une province on ne fait pas un pays;
- perception selon laquelle le Québec n'a pas ce qu'il faut pour devenir un pays;
- perception selon laquelle on ne fait pas l'indépendance quand l'économie va mal;
- perception selon laquelle on ne fait pas l'indépendance quand l'économie va bien et qu'ainsi, on n'a aucune raison de changer une combinaison gagnante;
- perception selon laquelle on n'est pas assez riches pour se lancer dans une telle aventure;
- perception selon laquelle l'indépendance va nous appauvrir collectivement;
- perception selon laquelle le Canada nous fait vivre grâce à la péréquation;
- perception selon laquelle l'indépendance ce n'est pas une « vraie affaire ».

4— En marketing, on n'utilise pas, même en apparence, une marque de commerce controversée

Avant de lancer un produit et de le mettre en marché, on doit s'assurer qu'il soit identifié par une marque de commerce qui motivera favorablement une majorité de consommateurs.

Lors des deux derniers référendums, le camp du « Oui » donnait l'impression que le pays québécois à naître était de marque péquiste.

Cette erreur de marketing très grave aurait pu être évitée si le produit avait été lancé par un gouvernement d'Unité nationale comme le serait celui du Nouveau Parti Québécois ou du Parti circonstanciel.

Par conséquent, une marque de commerce ne doit être :

- ni partisane;
- ni controversée;
- ni perçue comme telle.

B– Plan de communication

1 – En communication, il faut déterminer le public-cible qui a un lien direct avec l'objectif recherché

Le public cible du Projet Liberté-Nation, ce sont d'abord et avant tout les citoyens de toutes les régions du Québec, parmi lesquels se trouvent :

- des régionalistes;
- des fédéralistes;
- des nationalistes;
- des autonomistes
- des indépendantistes.

2 – En communication, il faut un message vaste, percutant et éducatif

Convaincre les électeurs de dire « Oui » à la République fédérale du Québec est un sujet qui intéresse au plus haut point :

- le Québec;
- le Canada;
- l'Amérique du Nord;
- le monde.

C'est pourquoi lors de la consultation populaire, il faudra un vaste plan de communication :

- québécois;
- canadien;
- international.

Le plan de communication de la RFQ devra faire voir le pays québécois comme:

- le fruit d'un consensus;
- un nouveau produit (pays) unificateur, généreux et rassembleur;
- un pays ouvert sur le monde.

3 – En communication, il faut des porte-parole exceptionnels, ce que ne seront pas les députés au stade de la consultation populaire

Les porte-parole devront jouir d'une bonne réputation, notamment quant à leurs compétences, honnêteté et crédibilité et avoir la confiance de leur entourage.

De plus, ils ne devront pas être des personnes controversées (comme le sont, par exemple, les députés).

Ainsi, pour faire la promotion de la République fédérale du Québec dans le cadre d'une consultation populaire, il sera souhaitable d'exclure les députés à titre de porte-parole officiels chargés de faire la promotion du produit (RFQ), parce qu'ils sont trop polarisants et perçus, à tort ou à raison, comme n'ayant pas la confiance de la très grande majorité de l'électorat, peu importe le parti.

Pour créer le produit (RFQ), il faut bien sûr un parti politique et des politiciens. Mais au stade de la consultation populaire visant la ratification de la RFQ, c'est une tout autre histoire.

À cette étape, il ne faut plus que le produit (RFQ) soit identifié à un parti politique, à un politicien ou à un personnage controversé.

Sinon, les messagers détruiront eux-mêmes leur propre message et le produit qu'ils veulent mettre en marché (la RFQ).

4 – En communication, il faut parfois plusieurs porte-parole

Ainsi, la promotion du produit RFQ devra relever de plusieurs porte-parole qui devront être :

- compétents et crédibles dans leurs domaines respectifs;
- de bonne réputation;
- convaincus que les avantages du Projet Liberté-Nation l'emportent sur ses inconvénients;
- membres d'aucun parti politique si possible;

Ces porte-parole devront représenter l'ensemble des refondateurs du Québec, à savoir :

- la majorité francophone;
- les peuples autochtones et la Nation métisse

- les anglophones;
- les allophones.

Ils devront présenter aux électeurs (en affaires, les actionnaires et acheteurs potentiels), lors de la consultation populaire, le produit, soit la République fédérale du Québec, avec ses nombreux avantages, et répondre honnêtement à toutes leurs questions, en les laissant entièrement libres de l'apprécier et de le comparer avec des produits du même genre dans le monde (des fédérations).

C'est ainsi que ces électeurs iront voter en toute connaissance de cause sans avoir l'impression d'avoir été manipulés. C'est le produit qui doit faire la différence et non les messagers.

Lors de la consultation populaire, il ne faudra jamais que le OUI, qui portera sur la ratification du produit (RFQ), soit rejeté parce que les électeurs (actionnaires) ne font pas confiance en ceux ou celles qui en font la promotion. Ce qui serait le cas avec des politiciens comme porte-parole officiels.

Comme les députés auront eu plusieurs années pour s'exprimer et faire valoir leurs points de vue sur la valeur du produit (RFQ), lors de sa création ou fabrication par l'Assemblée nationale, ils devront accepter, au stade de la consultation populaire, de céder l'avant-scène à la société civile.

Les porte-parole, au nombre de six, qui seront nommés par le gouvernement d'Unité nationale, seront tous issus de la société civile et choisis pour leurs compétences et expertise, notamment.

Ces experts seront les seuls porte-parole officiels du camp du OUI auprès des médias et de la population dans les champs de compétences portant sur les :

- affaires économiques;
- affaires sociales;
- affaires environnementales;
- affaires canadiennes;

- affaires constitutionnelles;
- affaires internationales.

5 – En communication, on doit toujours confier la transmission du message publicitaire à une personnalité non controversée ou neutre

Ainsi, quand on écoute un message, il ne faut pas qu'on soit amené à se questionner d'abord sur le messager « *Qui a dit cela? Ah non, pas lui...* » Mais plutôt sur le message « *C'est quoi ça? C'est donc bien intéressant...* » Sinon, on risque fort de ne pas s'intéresser au produit (la RFQ).

Dans les annonces publicitaires d'entreprises importantes, on voit rarement le président de la compagnie, ou encore le chef de l'usine, faire la promotion de son produit.

Il devra en être de même lors de la consultation populaire si on veut que la population s'intéresse à la future République fédérale du Québec et non à celle du publiciste du camp du « Oui ».

Ainsi, si le camp du OUI veut personnifier, à titre d'exemple, le président de la République fédérale du Québec en train de signer un traité avec le Canada ou avec le président des Etats-Unis, il ne faudra pas confier cette tâche au chef d'un parti politique ou à un artiste, sous le seul prétexte que cette personne jouirait d'une certaine notoriété.

Il faudra plutôt miser sur un figurant neutre et non connu du public, mais jouissant d'une personnalité attachante.

VII – Une Consultation populaire pour ratifier la République fédérale du Québec

C'est à l'occasion d'une consultation populaire, ou d'un plébiscite (autrefois un référendum, un mot brûlé maintenant), que les électeurs seront appelés à décider s'ils veulent se porter acquéreurs du produit ou de l'ouvrage, à savoir

la République fédérale du Québec créée par leurs représentants à l'Assemblée nationale.

A – Questions à caractère consultatif

À l'étape de la consultation populaire, les électeurs seront appelés à donner leur opinion sur six questions à caractère consultatif.

C'est à ce moment qu'ils pourront s'exprimer et dire :

- s'ils souhaitent que les 17 régions administratives du Québec obtiennent le statut d'États autonomes, unis et fédérés au sein de la RFQ;
- s'ils souhaitent que la Nation québécoise devienne une nation libre, moderne et prospère;
- s'ils comprennent bien que, pour créer la RFQ, le Québec doit acquérir le statut de pays;
- s'ils sont d'accord avec le projet de Constitution établi par une Assemblée constituante et adopté par l'Assemblée nationale, advenant une victoire du « Oui »;
- s'ils sont d'accord pour que le Québec s'engage à négocier avec le Canada le traité d'alliance adopté par l'Assemblée nationale, advenant une victoire du « Oui »;
- s'ils sont d'accord pour que les négociations avec l'autorité fédérale soient menées par un gouvernement d'Unité nationale, advenant une victoire du « Oui ».

B – Une seule question à caractère décisif

Lors de la même consultation populaire (le plébiscite), les électeurs seront appelés, par la 7e question qui revêtira un caractère décisif, à dire s'ils sont d'accord pour que le Québec obtienne le statut de pays.

Libellé de la question décisive : *Voulez-vous que le Québec acquière le statut de pays au plus tard un an, jour pour jour, à compter de la date de la présente consultation populaire?*

OUI

NON

En quelque sorte, les électeurs auront à décider :

- s'ils veulent remplacer la province canadienne du Québec par la République fédérale du Québec et ses États autonomes;
- s'ils veulent ratifier les décisions de l'Assemblée nationale portant sur la création de la République fédérale du Québec;
- s'ils souhaitent devenir les seuls et uniques propriétaires d'un immense territoire de 1 542 056 km² qui occuperait le 18e rang, sur les 193 pays membres de l'ONU, pour sa superficie;
- s'ils veulent se porter acquéreurs de la République fédérale du Québec et du Pays québécois, dont le PIB se chiffre à plus de 300 milliards (comme s'ils étaient les actionnaires majoritaires d'une gigantesque entreprise ou organisation internationale ayant un chiffre d'affaires de plus de 300 milliards);
- s'ils veulent racheter les actifs (ou intérêts) que possède le Canada dans la province canadienne du Québec, tels que les parcs nationaux, les aéroports, les ports, les édifices et infrastructures canadiennes, dont Radio-Canada, etc.

C – Formation d'un gouvernement d'Unité nationale

Conformément à l'engagement pris avant la consultation populaire, le premier ministre du Québec formera un gouvernement d'Unité nationale qui représentera notamment les régions, la majorité francophone, les Autochtones, la Nation métisse, les anglophones et les allophones.

D – Négociations avec le Canada

Les négociations avec le Canada devront être menées par des négociateurs et des porte-parole nommés par le gouvernement d'Unité nationale.

VIII– La Concrétisation du Projet Liberté-Nation par l'Assemblée nationale qui reconnaîtra le statut d'État autonome aux régions et le statut de pays à la nation québécoise

Le Projet Liberté-Nation sera réalisé lorsque le gouvernement d'Unité nationale aura constaté la fin de la province canadienne du Québec et annoncé la naissance de la République fédérale du Québec par une déclaration d'indépendance nationale du Québec.

Cette proclamation d'indépendance prendra effet à l'expiration du délai prévu pour les négociations entre le Québec et le Canada lors de la consultation populaire.

Advenant l'échec des négociations notamment pour cause de mauvaise foi de la part de l'autorité fédérale, l'Assemblée nationale serait justifiée de faire adopter une déclaration unilatérale d'indépendance (comme la Norvège l'a fait en 1905 pour se séparer de la Suède) et de chercher par la suite à obtenir la reconnaissance internationale. La Cour suprême a reconnu ce droit dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec* [1998] 2 R.C.S. 217.

A – Déclaration d'indépendance nationale

C'est au jour de la déclaration d'indépendance que la province canadienne du Québec aura cessé d'exister et que le Québec commencera à jouir de son statut de pays libre et indépendant.

C'est le gouvernement d'Unité nationale qui aura la responsabilité de proclamer l'indépendance nationale du Québec.

C'est à ce moment que les deux objectifs du Projet Liberté-Nation seront réalisés, que les États québécois prendront racine, que la nation québécoise se libérera de sa tutelle canadienne et qu'elle trouvera le chemin qui la mènera à la liberté, à la pleine modernité et à la prospérité.

B – Démission du gouvernement d'Unité nationale, suivie d'élections générales

Après la Déclaration d'indépendance, le gouvernement d'Unité nationale démissionnera et des élections générales seront déclenchées pour élire le premier président de la République fédérale du Québec, son premier gouvernement et ses premiers représentants, et ce, conformément à la *Constitution* du pays québécois.

Ce gouvernement, de quelque allégeance partisane qu'il soit, sera notamment appelé :

- à mettre en vigueur la Constitution;
- à procéder à la création des États québécois autonomes;
- à gouverner le Québec en fonction des choix politiques faits par les électeurs lors de cette première élection.

Le *Nouveau Parti Québécois* et tous les partis qui auront mis en veilleuse leur programme politique pour créer la République fédérale du Québec pourront présenter des candidats sous leurs bannières respectives et faire valoir leur idéologie propre qu'elle soit de gauche, de droite ou de centre, dans le but d'obtenir le mandat de former le premier gouvernement de la RFQ.

IX- Le Prestige du Projet Liberté-Nation et de la République fédérale du Québec

Ce magnifique et extraordinaire projet fait voir :

- la grandeur de la nation québécoise dans toutes ses dimensions par comparaison avec les 193 nations membres des Nations-Unies;
- les avantages d'un État fédéral québécois avec deux paliers de gouvernement par comparaison avec un État unitaire où un seul gouvernement contrôlerait tout le territoire québécois;
- la place que cette fédération typiquement québécoise, la plus moderne au monde, qui sera créée par et pour les Québécois, occupera à l'échelle mondiale;
- les avantages réels, de nature politique, économique, sociale, culturelle et environnementale, anticipés par les citoyens des 17 régions du Québec qui auront enfin la gestion de leur territoire avec des pouvoirs constitutionnels en matière législative, exécutive et judiciaire et des pouvoirs en matière d'imposition et de taxation.

Conclusion

C'est avec enthousiasme que nous proposons au Parti Québécois d'adopter le Projet Liberté-Nation ou subsidiairement une alliance avec le Réseau Liberté-Nation.



Fait à Québec ce 18 juin 2021
Le Réseau Liberté-Nation
Guy Bertrand, président
Me Bertrand est avocat, constitutionnaliste et auteur

Toute la documentation qui suit peut être téléchargée gratuitement.

POUR TOUT SAVOIR sur le Projet Liberté-Nation et la République fédérale du Québec:

Voyez d'abord le résumé dans un documentaire de 45 minutes divisé en 12 capsules-vidéo de quelques minutes chacune sur le site:
<http://www.republiquefederaleduquebec.com/>

Ensuite, consultez l'ouvrage de Me Guy Bertrand qui comprend 3 tomes que vous pouvez télécharger gratuitement à partir des liens suivants :

Premier tome : *Guide d'accès à l'indépendance - Pour la survie du Québec français* Essai - <http://manuscritdepot.com/livres-gratuits/pdf-livres/n.guy-bertrand.1.pdf>

Deuxième tome : *Le Projet Liberté-Nation - Plan d'affaires pour réaliser l'indépendance du Québec tout en conservant notre part du Canada*, Essai - <http://manuscritdepot.com/livres-gratuits/pdf-livres/n.guy-bertrand.2.3.pdf>

Troisième tome : *Bienvenue République fédérale du Québec* - Refonder le Québec à partir des régions, Manifeste: <http://manuscritdepot.com/livres-gratuits/pdf-livres/n.guy-bertrand.3.pdf>

L'ouvrage comprend aussi le profil de chacune des 17 régions administratives du Québec comme futurs États autonomes de la République fédérale du Québec, dans le cadre du Projet Liberté-Nation/ On y voit que ses pouvoirs politiques, juridiques, économiques et financiers seraient comparables à ceux des provinces canadiennes notamment:

Voici deux exemples :

(11/17) Profil de l'État de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
<https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/11-profil-du-futur-%C3%A9tat-de-la-gasp%C3%A9sie-%C3%AEles-de-la-madeleine-dans-le-cadre-du-pro/2247917978753516/>

(17/17) Profil de l'État du Centre-du-Québec
<https://www.facebook.com/notes/guy-bertrand/17profil-du-centre-du-qu%C3%A9bec-dans-le-cadre-de-plnun-%C3%A9tat-autonomedes-pouvoirs-id/2456130344598944/>

Vous trouverez toute la documentation sur le Projet Liberté-Nation à partir du Réseau Liberté-Nation auquel vous pouvez adhérer comme membres fondateurs: <https://reseaulibertenation.com>

La Maquette de la République fédérale du Québec:
<https://st2.ning.com/topology/rest/1.0/file/get/2931572796?profile=original>

Le lien pour votre abonnement à la page Facebook Projet Liberté-Nation (Officiel) : <https://www.facebook.com/groups/projet.liberte.nation>

Fait à Québec ce 18 juin 2021

La Direction du Réseau Liberté-Nation

Par Me Guy Bertrand, président